

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 310/05

MDE 23/017/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CONDAMNATION À L'EXTRACTION D'UN ŒIL / TORTURE

ARABIE
SAOUDITE

Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad (h), ressortissant indien

Londres, le 9 décembre 2005

Selon les informations reçues, Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad a été condamné à se faire arracher un œil. Cette décision aurait été soumise à une instance supérieure et, si elle est maintenue, la peine pourrait lui être infligée à tout moment.

D'après certaines informations parues dans la presse, cette condamnation est destinée à punir Puthen Veetil Abdul Latheef d'avoir provoqué, en se battant avec un autre homme en avril 2003, une perte partielle de la vision de celui-ci. Il travaillait, semble-t-il, dans une station-service de la ville de Dammam, dans l'est du pays, lorsqu'il s'est disputé avec un client à propos d'un paiement. À la suite de la bagarre qui a éclaté, l'autre homme a partiellement perdu la vue. Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad a affirmé avoir agi en légitime défense. Il est actuellement détenu dans la prison de Dammam.

L'homme blessé au cours de cette bagarre se serait vu proposer le choix de faire gracier Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad en échange d'un dédommagement financier, mais il a refusé cette option.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre profonde inquiétude concernant le fait que Puthen Veetil Abdul Latheef Noushad a été condamné à l'ablation d'un œil ;

– affirmez qu'Amnesty International reconnaît aux gouvernements le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez qu'elle est opposée à des peines telles que celle-ci, qui constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à la torture ;

– dites-vous préoccupé par une condamnation à une peine de ce type, car elle serait en outre contraire au droit international, notamment à la Convention des Nations unies contre la torture ;

– exhortez les autorités à abolir les peines telles que l'ablation d'un œil, qui constituent un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à la torture.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness Prince Naif bin Abdul Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
P.O. Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185 (cette ligne peut s'avérer difficile à obtenir, merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Royal Highness / Monseigneur,*
(Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice :

His Excellency Dr. Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street
Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : + 966 1 401 1741

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin Abdul Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124
Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 0645 (cette ligne peut s'avérer difficile à obtenir, merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*